

DISPOSITIFS SANTÉ PSYCHOLOGIQUE ÉTUDIANTS ET JEUNES



Le bien-être psychologique est l'une des composantes d'un ensemble plus vaste que l'on nomme santé mentale.

Pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la santé mentale est notamment définie comme un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel et de faire face aux difficultés normales de la vie.

Les difficultés liées à la santé mentale comprennent d'une part la détresse psychologique (liée à des situations éprouvantes et à des difficultés existentielles) et d'autre part les troubles mentaux (affections psychiatriques de durée variable et plus ou moins sévères et/ou handicapantes).

Ces situations peuvent amener à bénéficier d'un suivi psychologique et/ou médical.

ÉCOUTE

SERVICES D'ÉCOUTE ET PLATEFORME DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Pour faire face au contexte actuel de détresse psychologique d'un grand nombre d'étudiants, l'Assurance Maladie soutient financièrement deux dispositifs partenaires :

- Association Soins aux professionnels de santé (SPS)
Plateforme de soutien psychologique encadrée par des professionnels (psychologues, médecins généralistes et psychiatres) qui met à disposition de l'ensemble des étudiants un numéro vert disponible 24h/24 et 7j/7.
Infos sur : www.soins-aux-etudiants.com
et au 0 825 23 23 36 (service et appel gratuits).
- Nightline : service d'écoute en soirée pour les étudiants par des étudiants formés, confidentiel et anonyme.
Par Chat sur www.nightline.fr/paris
Par téléphone au 01 88 32 12 32.

DISPOSITIF D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN

L'université Paris Cité ressource les contacts et informations utiles afin de bénéficier d'une aide psychologique pendant vos études, sur le site :
u-paris.fr/besoin-dune-aide-psychologique

CONSULTATIONS

Lieu d'écoute et de soutien pour les étudiants confidentiel et gratuit



* Maison des Initiatives Étudiantes (les lundis) - 75003 Paris

* Résidence universitaire Ménilmontant 2 (les mardis et mercredis) - 75020 Paris

Contact et prise de RDV

APASO-Paris : 01.40.47.55.47

E-mail : etudiants@apaso.fr

DISPOSITIF SANTÉ PSY ÉTUDIANT

Il permet aux étudiants, après consultation avec un médecin généraliste, de bénéficier de jusqu'à 8 séances avec un psychologue entièrement prises en charge, sans avancer d'argent.

Renseignements sur : santepsy.etudiant.gouv.fr

DISPOSITIF Mon soutien psy

Le dispositif Parcours santé mentale permet à toute personne (dès 3 ans) angoissée, déprimée ou en souffrance psychique, de bénéficier de séances d'accompagnement psychologique avec une prise en charge à 60 % par l'Assurance Maladie.

En fonction de l'état de santé, et en accord avec le patient, le médecin peut vous proposer de suivre jusqu'à 8 séances d'accompagnement psychologique par année civile avec un psychologue conventionné avec l'Assurance Maladie et partenaire du dispositif.

Accompagnement psychologique Jusqu'à 8 séances par an avec un psychologue conventionné



URGENCE

Si vous craignez un geste suicidaire ou de violence, appelez le SAMU au 15 ou le 3114, numéro national de prévention du suicide. Des psychologues et des infirmiers formés à la prévention du suicide sont à votre écoute 24h/24 et 7j/7.